

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil Municipal du 26 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-six mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MENES, Monsieur Philippe TARRADE, Madame Sidonie LASSANDRE, Madame Violaine CHARIL, Monsieur Olivier ATTANE, Monsieur Cédric LAFAGE, Monsieur Frédéric SERVAIS, Monsieur Franck MADIER, Madame Marie-France CHABAUD, Madame Corinne NICOLET, Monsieur Christian PREVOST, Madame Dominique BRIENS, Madame Sylvie GLUARD, Monsieur Christophe CHEVRIER, Madame Fabienne DE BEUVRON, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Monsieur Sébastien BEROT, Monsieur Vincent TALLE, Madame Emilienne CHENIN.

Étaient absents,

Monsieur Pierre GALERNEAU (Pouvoir à Monsieur Patrick ORGERON), Monsieur Patrick EVENNOU (Pouvoir à Monsieur Cédric LAFAGE), Monsieur Guillaume GADAL (Pouvoir à Monsieur Frédéric SERVAIS), Madame Catherine FORGET (Pouvoir à Madame Marie-France CHABAUD), Monsieur Patrice BERNIER (Pouvoir à Monsieur Sébastien BEROT), Monsieur Hugues PERU, Monsieur Jean-Marie PANAZOL (Pouvoir à Monsieur Vincent TALLE).

Monsieur Franck MADIER a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	20 mars 2024	Abstentions	00
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés	27
Membres présents	22	Contre l'adoption	00
Procurations	06	Pour l'adoption	27
Membres absents	01		

Monsieur Frédéric SERVAIS n'a pas pris part au vote.

DEL-2024_27 Attribution de subventions 2024

Considérant que la Commune de Périgny a été sollicitée par les associations pour le versement d'une subvention pour l'année 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les montants de subventions détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

AR Prefecture

017-211702741-20240326-DEL_2024_27-DE
Reçu le 10/04/2024

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2024-15 en date du 26 mars 2024 relative au vote du Budget Primitif 2024 - budget principal,

Vu l'avis favorable des commissions conjointes « Finances » et « Culture, sport, animation et vie associative » en date du 5 mars 2024,

Vu le tableau listant les associations attributaires d'une subvention pour l'année 2024, demeuré annexé à la présente délibération,

Entendu l'exposé de Madame Françoise MENES, Adjointe à la culture, l'animation, la vie associative et la politique d'inclusion, et Monsieur Franck MADIER, Conseiller Municipal Délégué,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** pour l'année 2024, le versement des subventions au profit des associations et coopératives scolaires pour un montant total de 525 107€, conformément au tableau annexé à la présente délibération.
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2024,
- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre toutes formalités utiles à l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
- Monsieur le Comptable Public, Service Gestion Comptable de Ferrières-Périgny et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Marie LIGONNIERE



Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Périgny, le 10/04/2024